Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1904)

Heft: 48

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Comité central de Neuchâtel

expédiera les affaires jusqu'à la transmission des pouvoirs.

Il recevra les propositions des sections, les dépouillera et fera procéder au vote sur le nom qui réunira la majorité dans les propositions, et conformément aux Statuts.

Il indiquera le résultat par un bulletin qui paraîtra dès que ce vote sera acquis.

Les sections sont donc priées de se réunir immédiatement afin de pouvoir nous transmettre leurs propositions le plus tôt possible et au plus tard le 20 décembre.

L'Exposition internationale de Munich en 1905

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la Confédération a adhéré aux propositions venues de Bavière et a nommé trois commissaires pour organiser une Section suisse des Beaux-Arts à Munich, en juin 1905. La Commission des Beaux-Arts a désigné M. W.-L. Lehmann comme représentant suisse au grand Comité international qui dirige l'exposition, et MM. Wieland et Welti, tous deux à Munich, lui sont adjoints comme membres délégués de cette Commission.

La Commission des Beaux-Arts doit, dans sa prochaine séance des 29-30 novembre, discuter les propositions que lui feront ces trois délégués en vue d'organiser cette section. Il est probable qu'une exposition préliminaire sera faite en Suisse. Le nombre des toiles ne pourra pas être très considérable, car il est douteux que plus de 100 mètres de cimaise soient mis à notre disposition.

Le réglement fédéral qui régit la participation de la Suisse aux expositions étrangères, prévoit un jury de onze membres nommés de la même façon que celui du Salon suisse bisannuel.

Dès que cette organisation sera ébauchée, et cela dépend aussi du Comité central de Munich, qui n'a pas encore commencé ses travaux, les artistes seront avisés par la Commission suisse des Beaux-Arts des conditions générales qui règleront leur participation.

G. J.

Communications du Comité Central.

a) Élection présidentielle. — Le dépouillement a eu lieu le 15 août 1904 chez M. Louis de Meuron, peintre, à Marin, près Neuchâtel.

Étaient présents : MM. William Röthlisberger, secrétaire, et Pierre Godet, secrétaire-adjoint du C. C.; Louis de Meuron et Gustave de Steiger, membres de la section de Neuchâtel.

M. Röthlisberger préside et M. Godet fonctionne comme scrutateur.

On procède au décompte des bulletins par section :

Bâle	6	bulletins	Munich	2	bulletins
Berne	10	»	Neuchâtel	16	»
Fribourg	4))	Paris	3))
Genève	8	»	Tessin	6))
Lausanne	6	»	Valais	2	»
Lucerne	6))	Zurich	10))

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Bulletins retrouvés :	79
M. Gustave Jeanneret	71 voix
M. Hodler	4. »
M. Gull	3 »
M. Röthlisberger	I »

M. Gustave Jeanneret, président central sortant de charge et membre de la section de Neuchâtel, est réélu président central de la Société.

La séance est levée.

Le secrétaire central:

William RŒTHLISBERGER.

b) Présentations pour le jury du Kunstverein. — Selon l'art. 1^{er} du réglement sur le jury de l'Exposition circulante (Turnus), quatre membres et trois remplaçants doivent être nommés par les artistes exposants. Le Kunstverein fait une liste de propositions aux électeurs. Il est d'usage de tenir compte dans la répartition des noms des trois parties de la Suisse, et si possible des villes où passe le Turnus.

C'est pour suffire à ces conditions que chaque année les artistes suisses sont priés, par notre organe, de désigner une liste de propositions en nombre double, soit de 14 artistes qui pourront être portés pour constituer le jury de cette exposition.

Nous prions donc MM. les présidents de section de nous faire parvenir leur liste avant le 10 décembre 1904.

- c) Revision du catalogue des membres. Le catalogue des membres devant être revisé chaque année, nous prions MM. les secrétaires de bien vouloir nous envoyer jusqu'au 30 décembre un état exact des membres de chaque section, avec le bureau (comité). La liste nouvelle sera imprimée au numéro de janvier.
- d) Bourses. Les artistes qui désirent obtenir l'allocation d'un subside, devront, avant le 31 décembre, en faire la demande par écrit au Département de l'Intérieur.

La demande contiendra un exposé sommaire des études antérieures et sera accompagnée d'un acte d'origine ou d'une autre pièce justifiant de l'état-civil du requérant.

Seront seules prises en considération les demandes d'artistes qui se sont déjà fait connaître par des œuvres présentant assez d'intérêt pour que l'on puisse espérer qu'ils retireront un avantage sérieux d'une prolongation de leurs études.

CORRESPONDANCES DES SECTIONS

Bâle, 31 octobre 1904.

Monsieur G. Jeanneret, président central.

Monsieur le président,

La section de Bâle des Peintres et Sculpteurs suisses, dans sa séance du 29 octobre 1904, a élu président M. Franz Krauss, peintre, Leimenstrasse, 18, Bâle; caissier, M. Hans Frey, sculpteur-médailleur, Ryffstrasse, 49; secrétaire, M. Wilh. de Goumois.

La nécessité de l'élévation de la cotisation annuelle a été admise par les membres de la section.

M. Albert Mayer, peintre, Hebelstrasse, Bâle (représenté par deux tableaux au Salon de 1904), s'annonce comme membre nouveau reçu dans la section de Bâle.

M. Aug. Heer quitte la section de Bâle et devient membre de la section de Munich.

En vous remerciant, Monsieur le Président, de l'accueil bienveillant que j'ai toujours trouvé auprès de vous, je vous prie de croire à mes sentiments les plus dévoués.

BURCKHARDT-MANGOLD.



INHALTSVERZEICHNIS:

- 1. Die schweizerische Kunstausstellung und die Ausstellungslokale.
- 2. Das Testament Welti-Escher.
- 3. Ein nationales Kunstmuseum.
- 4. Die internationale Ausstellung in München im Jahre 1905.
- 5. Brief des Centralpräsidenten.
- 6. Mitteilungen des Central-Comités.
- 7. Correspondenz der Sektionen.

Die schweizer. Kunstausstellung

und die Ausstellungslokale.

Die diesjährige schweizerische Kunstausstellung hat ihre Türen am 23. Oktober geschlossen. Während den 65 Tagen ihres ruhmreichen Daseins zählte sie 46,546 Besucher und machte eine Totaleinnahme von Fr. 20,277.—, womit die Auslagen für die Organisation fast vollständig gedeckt sind. Dieses bis jetzt noch nie erreichte Ergebnis ist für die Zukunft sehr ermutigend. Mit Museen, Gesellschaften und Privatpersonen wurden Verkäufe abgeschlossen, welche die Summe von Fr. 79.715 erreichten. Die Eidgenossenschaft hat für etwa Fr. 30,000 Kunstwerke angekauft; somit beläuft sich der erzielte Gesammtverkauf auf etwa Fr. 110,000. Für mehrere Kunstwerke sind Unterhandlungen noch im Gange.

Diese Manifestation hat aufs vollste bewiesen, dass die schweizerischen Künstler ganz berechtigt waren, zu verlangen, dass der Kredit für schöne Künste wieder erhöht werde. Denn die durch diesen Kredit beförderte Organisation hat von sich selbst, und ohne andere Kosten, allen Kräften der schweizerischen Kunst einen Aufschwung gegeben. Die Bedeutung, welche diese Manifestation angenommen hat, ist ein guter Beweis zugunsten der allmählichen Erhöhung dieses Kredits.

Der erste Impuls ist gegeben, er kann nur noch verstärkt werden. Dazu aber ist es nötig in den Städten, welche den schweizerischen Kunstsalon aufnehmen können, hinreichende Ausstellungslokale zu errichten.

Den in Lausanne erzielten Erfolg verdankten wir nicht zum wenigsten dem Gebäude, in dem die Ausstellung untergebracht war. Rumine selbst ist ein Kunstwerk, und der Rahmen unseres Salons war dem Bilde nicht unvorteilhaft.

Dies Glück war aber eine Ausnahme und was dürfen wir für den nächsten Salon erwarten?